

Troupes Alpines

1888-1988



Dessiné et gravé en taille-douce
par Jean Delpech

Format vertical 21,45 x 36

50 timbres à la feuille

Vente anticipée le 25 juin 1988
à Grenoble (Isère)

Vente générale le 27 juin 1988

Le 24 décembre 1888, sur l'initiative du gouvernement français que dirigeait alors le président du Conseil Charles Floquet, le Parlement adoptait une loi dotant la France d'un corps de troupes de montagne.

Cette mesure répondait à la menace militaire qui pesait sur le frontière des Alpes. On connaît les faits : le 20 mai 1882 sur l'initiative du chancelier Bismarck, avait été signé à Vienne (Autriche) entre l'Empire allemand, l'Empire austro-hongrois et le royaume d'Italie, un traité militaire, la Triple-Alliance ou Triple manifestement dirigé contre la France. Le 20 février 1887 ce traité avait été reconduit.

L'année suivante, en février 1888 en paraphant des conventions précisant les conditions de mise en œuvre des clauses de la Triple-Alliance, le chef du gouvernement italien, Francesco Crispi, qui ne cachait pas son hostilité à l'égard de la France, avait renforcé le sentiment d'inquiétude qui régnait dans notre pays.

Enfin, il ne faut pas oublier que, dès 1872, les Italiens avaient créé des bataillons d'"Alpins" spécialement entraînés au combat en montagne, dont on ne devinait que trop quels étaient les adversaires que ces soldats étaient appelés à combattre en cas de conflit armé.

La loi militaire française du 24 décembre 1888 ne constituait qu'une tentative de parade à ces menaces. Elle transformait les bataillons de chasseurs à pied en garnison dans les villes des Alpes en "groupes de montagne" auxquels étaient adjoints de l'artillerie de montagne et des éléments du génie entraînés aux nécessités du combat en altitude. Ces troupes devaient recevoir une instruction spéciale et apprendre la pratique du ski.

La guerre de 1914-18 a montré la valeur de ces éléments. Le danger italien ayant disparu, les troupes de montagne s'illustrèrent dans les Vosges, sur la Somme, en Champagne, à Verdun, en Alsace, en Flandre. Leur ardeur au combat était telle

que les Allemands les désignaient sous le surnom de "diables bleus"... surnom que nos "alpins" devaient d'ailleurs conserver.

Pendant la guerre de 1939-45 les "chasseurs alpins" furent amenés à combattre les troupes allemandes en Norvège, à Narvik (avril-mai 1940). En France, et toujours contre les Allemands, ils luttèrent vaillamment afin d'empêcher l'ennemi de franchir l'Ourcq. Contre les Italiens, après l'entrée en guerre de l'Italie contre la France, ils parvinrent, en dépit de leurs faibles effectifs à "verrouiller" la frontière alpine, et ainsi à empêcher que les Italiens ne pénètrent dans le sud-est de la France.

Enfin, il faut souligner que de nombreux chasseurs alpins, aux côtés des maquisards, sur le plateau des Glières, et au Vercors, ont écrit quelques-unes des plus belles pages de l'histoire militaire de la France.